

PORTRAIT

## Faut-il un congé parental mieux rémunéré ?

Jean-Louis Deroussen :

« C'est une bonne idée, qui correspond aux attentes des femmes. »

Philippe Douste-Blazy rend public ce matin un rapport sur « les enjeux démographiques et l'accompagnement du désir d'enfant » (lire La Croix du 13 mai). Pour Jean-Louis Deroussen, secrétaire général adjoint de la CFTC, la mesure phare de ce rapport est financièrement envisageable.

« L'idée de proposer un congé parental raccourci et mieux rémunéré est une bonne idée, qui me semble en adéquation avec les attentes des femmes. Le fait d'être enceinte est malheureusement encore trop souvent un obstacle au déroulement d'une carrière. Avec cette proposition, le groupe de travail a voulu envoyer un message positif, valorisant : c'est une bonne chose que les femmes puissent réaliser leur désir d'enfant. Nous souscrivons donc pleinement à cette idée que nous avons largement encouragée, et nous espérons bien qu'elle sera reprise par le gouvernement. De même, nous aimerions que ce congé puisse être fractionné. Actuellement, il doit être pris avant la troisième année de la vie. Or, les parents ont parfois besoin d'accompagner leur enfant dans des pé-

riodes difficiles, plus tardives, comme l'adolescence. Il serait bon d'introduire cette souplesse. L'autre question qui me paraît importante est celle du congé de maternité. Il y aurait besoin d'un allongement de ce congé et d'une prise en charge plus importante de la mère, notamment au moment de l'accouchement. Actuellement, une femme reste tout au plus quatre jours à la maternité avant de rentrer chez elle avec son bébé. C'est trop court, car bien souvent les jeunes accouchées, quand elles se retrouvent seules à la maison avec un premier enfant, se sentent désemparées. Il faudrait selon nous que le séjour à la clinique puisse être plus long, de cinq jours au moins, ce qui permettrait un accompagnement médical plus poussé. Il faudrait aussi

prévoir si besoin un accompagnement psychologique de la mère durant le premier mois qui suit l'accouchement. Sur tous ces points, nous attendons du ministre des actes concrets. Certes, les comptes de la branche famille sont déficitaires, et le ministre a demandé que les propositions soient faites à moyens constants. Il faut toutefois maintenir une politique familiale ambitieuse. Il y a des mesures simples, de bon sens, comme la gratuité de la carte famille, également proposée dans ce rapport, ou l'information sur les risques des grossesses tardives, qui ne coûtent rien. Quant à la revalorisation du congé parental, son coût, estimé aux alentours de 200 millions d'euros, n'est pas, me semble-t-il, hors de portée. »

RECUEILLI PAR MARIANNE GOMEZ

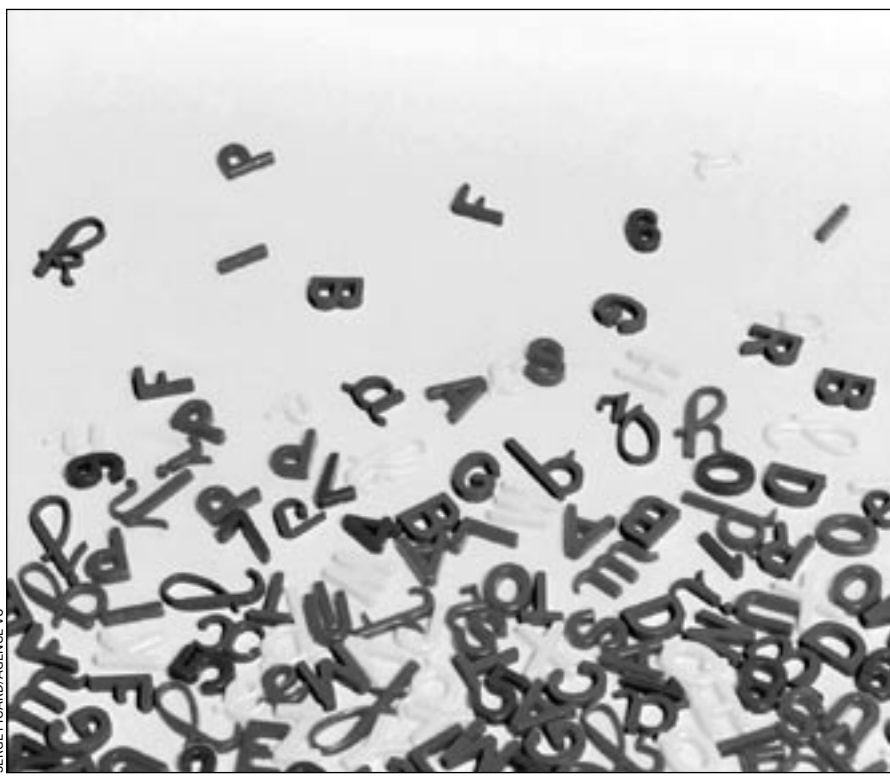
SCIENCE

# Les ressources insoupçonnées du cerveau humain

Des chercheurs viennent de découvrir que le cerveau humain est capable d'accéder au sens émotionnel des mots présentés de manière subliminale

Assurément, les partisans de l'importance des processus inconscients du cerveau de l'homme viennent de marquer un point. On sait, en effet, que notre cerveau est capable de traiter des informations issues de l'environnement, sans que nous en soyons réellement conscients. Mais quelles sont les limites de ces processus mentaux inconscients ? Cette question agite la communauté des neuropsychologues depuis plusieurs décennies, et l'équipe menée par Lionel Naccache, chercheur à l'Inserm et au CEA, en collaboration avec trois services de neurologie de l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière, vient de faire une découverte qui marquera l'histoire des neurosciences. Ils ont trouvé que les processus mentaux inconscients du cerveau de l'homme peuvent atteindre des niveaux complexes et très abstraits.

Jusqu'à ce jour, en effet, la plupart des processus mentaux inconscients mis en évidence portaient sur des représentations non abstraites, concrètes et assez simples. Par exemple, la morphologie d'un mot et les lettres qui le composent sont accessibles inconsciemment. En revanche, la perception de la signification des mots restait très



Les lettres et les mots sont porteurs d'émotions inconsciemment perçues par le cerveau.

discutée. De même, on pensait que les images subliminales, c'est-à-dire présentées trop brièvement pour être perçues consciemment,

étaient probablement traitées à un niveau sommaire dans le cerveau, sans accès au sens de l'image.

Les chercheurs ont donc fait ap-

pel à la technique de présentation visuelle subliminale, en flashant brièvement des mots à des patients. Les mots apparaissent sur un écran pendant une trentaine de millisecondes, ce qui ne permet pas une lecture consciente. Trois patients, équipés d'électrodes profondes intra-cérébrales pour des raisons médicales, leur ont permis d'observer directement l'activité électrophysiologique d'une région très précise du cerveau, l'amygdale, au moment de la présentation subliminale des mots.

L'amygdale est une structure cérébrale jouant un rôle fondamental pour la régulation des réactions émotionnelles. Son activité électrique a donc été enregistrée pendant qu'on projetait aux patients des séquences de mots effrayants

comme danger, tuer, terreur, viol, sida. Pareil ensuite avec des mots neutres ou gais tels que cousin, sonate. Or, chez chacun de ces trois patients, les scientifiques ont détecté une réponse reproductible de l'amygdale liée au contenu

**Cette étude élimine l'antique vision qu'on se faisait des processus mentaux non conscients - perçus comme stupides, automatiques.**

émotionnel de ces mots inconsciemment perçus. « Cette réponse témoigne donc d'un décodage inconscient préalable de la signification de ces mots, et de l'extraction de leur valeur émotionnelle, explique Lionel

Naccache. En outre, elle existe chez toute personne dont l'amygdale est intacte », poursuit-il.

Finalement, cette étude permet d'éliminer l'antique vision qu'on se faisait des processus mentaux non conscients - perçus comme stupides, automatiques - et de découvrir qu'ils peuvent atteindre les niveaux les plus riches et les plus abstraits de nos représentations mentales. Ces travaux sont publiés dans les comptes rendus de l'Académie des sciences américaine (PNAS).

DENIS SERGENT

AUTOMOBILE Renault maintient que ses experts techniques n'ont décelé aucune anomalie

## Les victimes de régulateurs de vitesse s'unissent

Appuyer sur le frein pour que la série noire et les procédures judiciaires s'arrêtent, Renault le souhaiterait certainement. Mais, dans les multiples affaires de régulateurs de vitesse qui défrayent la chronique depuis le cas de la « Vel Satis folle » en octobre 2004, les choses se sont accélérées depuis quelques jours. La nouvelle étape de ce rallye judiciaire se déroule aujourd'hui devant le juge des référés de Sarreguemines (Moselle) où un automobiliste lorrain, Gilles Dahm, demande une expertise technique pour connaître l'origine de son accident. Ce cadre commercial

circulait le 19 avril à bord de son Renault Scenic qu'un de ses collègues conduisait et dont le régulateur de vitesse avait été enclenché à 130 km/h. À l'approche d'un péage, au sud de Tours (Indre-et-Loire), le conducteur avait tenté de ralentir mais, selon le récit de Gilles Dahm, les commandes n'avaient pas répondu et la voiture avait enfoncé la barrière du péage. L'accident n'avait pas fait de blessés.

« Nous demandons à Renault que l'enquête soit réalisée par un expert en électronique », insiste l'avocat du plaignant, M<sup>e</sup> Franck Colette. Car c'est l'électronique qui est vecteur des pro-

blèmes mécaniques. Et nous voulons que le constructeur prenne à sa charge les frais de cette expertise qui peut revenir à quelque 15 000 €. » Pour l'avocate bordelaise Scarlet Berrebi qui défend

**Au cœur de la polémique, les expertises, dont le coût dissuaderait d'aller en justice.**

Elles hésitent à aller en justice car les frais d'expertise sont à la charge de ceux qui la demandent. »

actuellement deux conducteurs dans des affaires de régulateurs de vitesse, cette question d'argent est essentielle. « Beaucoup de personnes m'ont contactée, explique-t-elle. C'est aussi l'une des raisons qui ont poussé une vingtaine de conducteurs se disant victimes de régulateurs de vitesse à se regrouper dans un collectif soutenu par plusieurs avocats dont M<sup>e</sup> Berrebi et M<sup>e</sup> Colette. « Nous demandons à Renault de déconnecter les régulateurs de vitesse des véhicules à vendre dans les concessions, dit ce dernier. Et de rappeler la flotte concernée en circulation en France » (plus de 500 000 véhicules selon le collectif). D'après Franck Colette, le constructeur ne pourrait plus dire qu'il ne connaissait pas le risque. « Il pourrait être alors poursuivi pour mise en danger délibérée

de la personne d'autrui », insiste l'avocat.

Au siège du constructeur on veut rester serein. « Nous continuons à faire de nombreux tests », dit-on au siège de Renault qui s'étonne que tous les cas avérés soient localisés en France alors que de nombreux véhicules de la marque dotés d'un régulateur circulent partout dans le monde. Renault maintient donc que tous ses experts sont unanimes : aucun problème technique n'a pu être décelé. Le constructeur reconnaît, en revanche, avoir « sous-estimé le côté pédagogique de ces équipements ».

MICHEL WAITROP